

**Fiche de Données de
Sécurité**
**Terreau pour empotage
PRO-MIX**



1. Identification

Nom du produit	Terreau pour empotage PRO-MIX
Code du produit	4980110, 4980120, 4980131, 4980141, 4980151, 4981601, 4982481
Autres moyens d'identification	059-7933-0, 059-7935-6, 059-4368-4, 059-4369-2
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Terreau pour empotage
Fabricant	Premier Tech Home & Garden Inc 1, avenue Premier Rivière-du-Loup (Québec) G5R 6C1 CANADA Tél. (418) 863-7878 www.pthomeandgarden.com
Numéro de téléphone en cas d'urgence	1-800-268-2806

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec les yeux. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012	
Non réglementé par le SIMDUT 2015	
P102 : Tenir hors de portée des enfants. P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.	

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Mousse de tourbe sphaigne	Sp peat moss	45 - 70 %
Humus	Humus	10 - 30 %
Coco	Coco	3-7%
Perlite expansée	93763-70-3	5 - 10 %
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3	0.1 - 1 %
Note: La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant. Ce produit n'est pas réglementé par le SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux) et par l'OSHA 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012). Les composants non répertoriés ne sont pas dangereux ou sont inférieurs aux limites à déclarer.		

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
------------	---

Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Autre	Aucune information supplémentaire.
Symptômes	Le contact direct peut causer une irritation temporaire des yeux.
Note au médecin	Appliquer un traitement symptomatique et de soutien.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants.
Dangers spécifiques du produit	Aucun danger répertorié.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet).
Précautions spéciales pour les pompiers	Aucune information supplémentaire.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Aucun danger immédiat pour l'environnement.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Racler et pelleter le résidu puis le déposer dans un contenant approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver après la manipulation.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la nourriture et de la boisson.
Température de stockage	<35°C (95°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Aucune valeur de DIVS n'est reportée.			
Mélange	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m ³	ACGIH

		Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH
Perlite expansée	VEMP (8h)	Poussière respirable	3 mg/m ³	ACGIH
		Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Carbonate de calcium naturel	VEMP (8h)	Poussière totale	10 mg/m ³	ACGIH , ON, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. Cependant, le port de lunette monocoque est recommandé si le produit est utilisé de manière à générer des niveaux élevés de poussières.			
Mains	En cas de contact prolongé avec la peau porter des gants de néoprène ou de nitrile.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA.			
Pieds	Non requis en usage normal.			
				
Lunettes de sécurité				

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Solide	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Brunâtre noir	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	Terreux	Point d'éclair	N.Dis.
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	4.8 à 5.3	Sensibilité aux charges électrostatiques	Non
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	Non
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	N.Dis. (Air = 1)
Point d'ébullition	N.Dis.	Densité relative	N.Dis. (Eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.
Taux d'évaporation	S.O.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	Viscosité	S.O.
% en poids de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
COV (g/L)	0 g/L	% Volume volatil (COV)	0%
COV (lbs/gal)	0 lb/gal	% Poids volatil (COV)	0%

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune réactivité anticipée.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Aucune signalée.
Matériaux incompatibles	Aucune substance n'est répertoriée.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Mélange	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Rat	DL50
	Perlite expansée	Ingestion	12960 mg/kg	Souris	DL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Carbonate de calcium naturel	Ingestion	6450 mg/kg	Rat	DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation.				
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Non irritant. Le contact direct peut causer une irritation temporaire des yeux.			
	Voie cutanée	Non irritant. Peut causer une irritation chez les personnes qui ont une peau sensible.			
	Voie respiratoire	Les poussières peuvent irriter la gorge et le système respiratoire et provoquer une toux.			
	Voie orale	Aucun effet négatif attendu en petite quantité. Peut provoquer un blocage gastro-intestinal.			
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutanés ou respiratoires.			
	Classification CIRC / NTP	Nom chimique	CIRC NTP		
		Carbonate de calcium naturel	NU	N	
		CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.			
	Cancérogénicité	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.			
	Mutagène	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.			
Toxicité sur la reproduction	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.				
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Aucun organe cible n'a été répertorié.				
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Aucun organe cible n'a été répertorié.				
Effets d'interaction	Aucune information disponible.				

Autres informations	Aucune information supplémentaire.
---------------------	------------------------------------

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Mélange CL50 N.A.
Persistance	Persistant dans l'environnement.
Dégradabilité	L'expression biodégradabilité, comme tel, ne s'applique pas aux composés inorganiques.
Potentiel de bioaccumulation	Aucun potentiel de bioaccumulation.
Mobilité dans le sol	Insoluble dans l'eau. Le produit est un mélange dont les ingrédients ont une très faible mobilité dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

	Contenant Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les contenants vides peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	---

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN N/A
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé par le TMD (Canada) et le 49 CFR DOT (USA).
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada & US DOT)	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2020	
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	Non réglementé
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	Non réglementé
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA					
Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP

Mousse de tourbe sphaigne	Sp peat moss				
Humus	Humus				
Perlite expansée	93763-70-3		X		
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3			X	

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Mousse de tourbe sphaigne	Sp peat moss									
Humus	Humus									
Perlite expansée	93763-70-3									
Carbonate de calcium naturel	1317-65-3	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations		
	HMIS	NFPA
	Health Flamability Reactivity Protective Equipment	

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Premier Tech Home & Garden Inc 2021-06-21
Version	01
Autres informations	RÉFÉRENCES : - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, https://haz-map.com - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée